

Recherches sociographiques



Josée LEGAULT, *L'invention d'une minorité. Les Anglo-Québécois*

Ronald Rudin

Volume 34, Number 1, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056743ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056743ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Rudin, R. (1993). Review of [Josée LEGAULT, *L'invention d'une minorité. Les Anglo-Québécois*]. *Recherches sociographiques*, 34(1), 134–137.
<https://doi.org/10.7202/056743ar>

société distincte en bâtissant dans les faits sa souveraineté, qui passe d'abord par l'affirmation tranquille de lui-même en tant qu'entité déjà largement souveraine bien davantage que par l'accès à l'indépendance, d'où le programme d'une rupture tranquille d'avec l'ordre canadien. Ce livre est plus proche de l'*instant-book*, publié dans une conjoncture précise, que de l'analyse politique fine. Il n'a pas les qualités que la majorité des critiques ont reconnues au précédent ouvrage de l'auteur, *Le défi québécois*. Les chapitres sur la minorité anglophone et les autochtones auraient mérité une analyse plus fouillée, moins générale, car ce sont là deux questions sur lesquelles risque de trébucher la rupture tranquille préconisée par l'auteur.

Simon LANGLOIS

*Département de sociologie,
Université Laval
et
Institut québécois de recherche sur la culture.*

Josée LEGAULT, *L'invention d'une minorité. Les Anglo-Québécois*, Montréal, Boréal, 1992, 288 p.

La thèse présentée dans son livre est très simple : les Québécois d'expression anglaise n'ont pas voulu accepter leur statut minoritaire dans un Québec issu de la Conquête, et rien de ce qui s'est produit dans les derniers vingt ans, période visée par l'ouvrage, ne peut fournir matière à une réévaluation de l'état d'esprit de la minorité linguistique du Québec. Les anglophones ne se considèrent pas comme une minorité et ils ont tenté, selon Legault, de renverser la législation des derniers vingt ans pour revenir à la situation antérieure au projet de loi 22, alors que les deux langues pouvaient s'exprimer de façon égalitaire sur la place publique.

L'auteure parvient à sa conclusion principalement en analysant les déclarations publiques de certains leaders de la population anglophone ; ce faisant, elle tente de déterminer ce qui a été le « discours dominant » de ce groupe durant les deux dernières décennies. Elle reconnaît que cette approche peut donner prise à la critique à cause de l'arbitraire inévitable que peut comporter le choix de ceux dont les opinions ont été retenues ; cela ne semble pas l'embarrasser outre mesure puisqu'elle croit que les gens cités dans le livre expriment et renforcent la « voix dominante » dans la communauté (p. 26).

L'approche de l'auteure aurait pu s'avérer plausible si elle avait été capable de manipuler son matériel d'une façon le moins subtil. Au lieu de cela, elle a développé une thèse très étroite qui exclut tout fait qui aurait pu constituer un obstacle à l'édification d'une communauté d'expression anglaise foncièrement réfractaire aux changements qui se sont produits dans la province depuis le début des années 1970. En fait, elle tire une certaine fierté de ne pas se compter parmi ceux qui ont été séduits par le dogme de la « rectitude politique », qui a vraisemblablement poussé certains commentateurs moins intrépides à reconnaître ou bien l'évolution de la population anglophone durant la période retenue, ou

bien les erreurs de parcours qu'ont pu commettre les francophones dans l'intégration des non-francophones à la vie québécoise. Les efforts de l'auteure pour se décrire comme une missionnaire ayant la responsabilité de garder la ligne dure ne peuvent contrebalancer les sérieuses lacunes qui rendent cet ouvrage rien moins qu'inutile.

Le défaut le plus criant du livre de Legault est sa présentation des anglophones comme un groupe s'exprimant d'une seule et même voix, presque sans exception. Elle simplifie à sa guise les faits historiques en se référant uniquement à ces anglophones ouvertement hostiles aux intérêts des francophones et qui considèrent que la nécessité de s'ajuster revient à la seule majorité (francophone). À partir d'une telle démonstration, elle dénonce les anglophones comme groupe, pour leur inaptitude à reconnaître soit leur propre responsabilité dans la création de la situation actuelle, soit le bien-fondé de la législation en matière linguistique telle qu'elle a évolué au cours des années 1970 et 1980.

Étant donné sa vision étroite, elle n'arrive à identifier qu'un seul anglophone du dix-neuvième siècle, le militant anti-catholique Robert SELLAR, dont les idées haineuses à l'égard de la majorité linguistique se sont perpétuées au vingtième siècle dans *A Different Vision*, de Reed SCOWEN, et dans l'article de Mordecai RICHLER paru dans le *New Yorker*. On cherche en vain dans le livre une référence à l'existence d'un type d'anglophone au point de vue différent tel qu'en ont traité abondamment Sheila ARNOPOULOS et Dominique CLIFT dans *Le fait anglais au Québec*.

Ceux qui auraient soutenu une autre vision plus sympathique aux intérêts des francophones sont marginalisés dans une annexe écrite par Gary CALDWELL et qui ne considère que les anglophones vivant en dehors de l'île de Montréal. Au strict minimum, cette annexe aurait dû entraîner une modification au titre du livre en limitant l'application à Montréal. En outre, si Legault avait montré une compréhension particulière de l'histoire du Québec, la contribution de Caldwell aurait pu lui faire voir sous un jour différent la situation linguistique actuelle de Montréal.

Caldwell décrit assez amplement les attitudes politiques actuelles des leaders anglophones, notamment ceux des Cantons de l'Est, qui se montrent ouverts à un dialogue sérieux entre anglophones et francophones. Il ne souligne aucunement le fait que Robert Sellar était lui-même originaire de cette partie de la province et qu'il était assez représentatif des opinions ayant cours à la fin du dix-neuvième siècle, alors que les Cantons de l'Est s'apprêtaient à passer d'une prédominance anglophone à une majorité francophone. Un siècle plus tard, Caldwell est en mesure de découvrir une communauté qui se montre à l'aise avec son statut de minorité; si elle n'était biaisée, Legault aurait dû en tirer un enseignement pour Montréal.

Elle tient au contraire à considérer les Montréalais anglophones comme un groupe indifférencié qui sympathise autant avec Scowen qu'avec Richler. Elle fait grand cas, par exemple, de la controverse somme toute mineure qui a suivi le départ fracassant d'un journaliste anglophone qui se plaignait de l'intolérance de la majorité linguistique. Legault note simplement au passage tout en l'évacuant, le point de vue d'un journaliste anglophone qui à l'époque avait reconnu aux anglophones une certaine part de responsabilité dans la situation linguistique de la province (p. 169).

De plus, n'eût été sa vision étriquée, l'auteure aurait pu se rendre compte de l'existence de ceux, parmi la population anglophone, qui ne brandissent pas le concept des droits individuels comme l'outil de démantèlement de toute législation linguistique. Justement,

ceux qui dernièrement ont pris position en faveur de l'admission des immigrants anglophones à l'école anglaise, ont invoqué les droits collectifs des anglophones, opposables à ceux de la majorité linguistique. Finalement, dans sa détermination à ne pas être équitable envers toute initiative surgissant de la population anglophone, elle rejette du revers de la main les efforts des anglophones qui ont agi de façon responsable en apprenant le français et en inscrivant leurs enfants à l'école française ou en immersion française. Le fait que ces derniers n'ont agi ainsi qu'à la suite de l'adoption des lois linguistiques dérange l'auteure; néanmoins, la réalité des changements intervenus chez les anglophones semble mettre en échec l'argument majeur de son livre.

Si elle avait été disposée à écouter d'autres voix que celle de Richler, lequel a d'ailleurs été critiqué largement par plusieurs membres de la communauté anglophone, ou celle de Scowen, qui ne fut pas reconduit à la présidence d'Alliance Québec en raison de ses opinions extrémistes, l'auteure aurait pu entendre une population qui s'est toujours exprimée avec des voix multiples.

En fait, Legault semble tout à fait incapable de composer avec la diversité de la population anglophone. À part les défis de l'identité régionale, que j'ai évoqués plus avant, la population anglophone a aussi été divisée sur des questions de classes sociales ou d'ethnies, au point de compromettre tout effort de ralliement à une voix unique. Simplement sur le plan ethnique, il est frappant de constater que Legault relègue à une annexe (où elle tente de cacher toute vérité compromettante) l'illustration que près de la moitié des anglophones ne peuvent retracer leurs racines dans les Îles britanniques. Ceux-ci proviennent de lieux aussi dispersés que l'Europe centrale, l'Italie et la Chine. Ils n'ont pas vu et ne voient toujours pas les relations Anglais-Français d'une façon identique, contrairement aux affirmations de Legault.

Si elle avait lu l'étude fascinante de Donat TADDEO et Raymond TARAS, intitulée *Le débat linguistique au Québec*, elle aurait pu y trouver un aperçu intéressant du rôle particulier des Italiens dans la controverse à propos de laquelle elle se dit experte. Alors que Legault présente un rapport superficiel sur la manière dont les groupes immigrants, tels les Italiens, décident d'adopter la langue anglaise, Taddeo et Taras soulignent la complexité de la situation. En fait, dans les années 1930, les Italiens voulaient envoyer leurs enfants à l'école franco-catholique, mais en ont été dissuadés par une petite bourgeoisie qui considérait les immigrants comme des envahisseurs pouvant perturber la diffusion des valeurs culturelles à une clientèle francophone homogène. Legault est impatiente de montrer l'irresponsabilité des anglophones, qu'on peut d'ailleurs déceler amplement dans les documents historiques; mais dans cette affaire, l'irresponsabilité a été à double sens.

Comme je l'ai indiqué, cet ouvrage est fondé sur une utilisation sélective des faits dans le but de prouver une thèse particulière; il s'agit donc d'un texte polémique qui ne devrait pas être considéré utile par ceux qui valorisent le traitement rigoureux des faits. Cette impression s'appuie notamment sur le traitement cavalier effectué par l'auteure, des règles élémentaires de référence aux sources consultées. Comme je l'ai noté plus avant, elle fait référence à l'œuvre de Robert SELLAR et en particulier à son livre *The Tragedy of Quebec*. Pourtant, si l'on consulte les notes infrapaginales des pages 95 et 100, on peut s'apercevoir qu'elle se réfère à un autre ouvrage dans lequel Sellar est cité. En d'autres termes, il n'est pas évident que l'auteure a lu le livre en question, malgré qu'il soit indiqué en bibliographie. De la même façon, à la page 213 de son écrit, j'ai porté attention à un tableau tiré de mon livre *Histoire du Québec anglophone*. Elle crédite un autre auteur que moi, pour ce tableau, même si elle a

vraisemblablement consulté mon livre; on s'attendrait quand même à plus d'exactitude. Legault aime bien souligner l'irresponsabilité des anglophones, mais son point de vue aurait pu être pris davantage au sérieux si elle avait elle-même démontré un peu plus de responsabilité dans son approche.

Enfin, je me sens obligé de commenter le ton généralement sarcastique que l'auteure adopte à propos des doléances des anglophones. Legault aura à décider pour elle-même si je suis seulement l'un parmi tant d'autres de ces anglophones qu'elle met dans un même paquet; je prétends toutefois que mon *Histoire du Québec anglophone* est relativement critique quant à l'échec du comportement de la minorité depuis plus de deux cents ans. Ceci n'exclut pas toutefois une certaine sympathie pour des gens qui assistent régulièrement au départ de leurs amis ou de leurs voisins. L'auteure tente de nier la réalité d'un exode substantiel des «Montrealers» durant les deux dernières décennies; chose incroyable, elle prétend (p. 155) que la population anglophone est stable depuis 1941, même si le tableau tiré de mon livre, et que j'ai mentionné plus haut, indique le contraire. On peut toujours avancer que de telles gens travaillent à leur perte en refusant de fonctionner en français; est-il nécessaire cependant d'écarter le sentiment de déracinement comme ne pouvant appartenir qu'à ceux qui sont de «bons opprimés»? Ce sont là des questions complexes qui ne peuvent être traitées adéquatement par une personne telle que Legault, qui considère le monde de façon extrêmement étroite.

Ronald RUDIN

*Département d'histoire,
Université Concordia.*

J.I. LITTLE, *Crofters and Habitants: Settler Society, Economy, and Culture in a Quebec Township, 1848-1881*, Montréal et Kingston, Presses universitaires McGill-Queen's, 1991, 368 p.

Comme celle d'autres parties des Highlands d'Écosse, l'économie de l'île de Lewis, qui était avant tout une économie de subsistance, s'effondra au début du XIX^e siècle, le coup de grâce lui étant porté par le mildiou qui affecta la pomme de terre, culture dont les petits fermiers de l'île dépendaient. Obligés de soutenir une population chroniquement indigente, les propriétaires eurent recours à une combinaison de mesures financières incitatives et de coercition afin d'amener une importante partie des habitants à émigrer. C'est ainsi qu'au début des années 1850, quelque 200 Écossais de langue gaélique originaires de l'île de Lewis s'établirent dans la partie sud du canton de Winslow, au nord de Sherbrooke, région où les terres sont généralement pauvres et la saison de végétation courte. Vers la même époque, par suite de la croissance démographique, les Canadiens français se trouvaient en surnombre dans plusieurs régions colonisées du Québec. Une partie de l'excédent d'un secteur situé au sud de Québec émigra vers la partie nord du canton de Winslow, où les terres étaient encore moins fertiles que dans le secteur colonisé par les Écossais.